



ANIMATEUR / CHARGÉ SÉCURITÉ

Réf : P/S-ACS



OBLIGATIONS :

L.230-2, le chef d'établissement prend toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité,
R.231-36 et 37, ces articles imposent la formation en sécurité des nouveaux arrivants,
R.237-3 et 263-2, précisant les dispositions obligatoires de la délégation de pouvoir.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Responsable sécurité,
- Animateur et chargé sécurité,
- Chef d'entreprise, de chantier, d'atelier.

OBJECTIFS :

- Identifier les enjeux sécurité et les risques de l'entreprise,
- Repérer les contraintes législatives et réglementaires,
- Elaborer et conduire une politique de prévention adaptée,
- Etre capable d'analyser un accident,
- Définir les responsabilités et sanctions éventuelles,
- Intégrer la sécurité dans la gestion de l'entreprise.

CONTENU :

+ Sécurité et législation

- ↳ La fonction sécurité
- ↳ Les ressources du responsable sécurité
 - ✓ CRAM,
 - ✓ Médecin du travail,
 - ✓ CHSCT,
 - ✓ Inspecteur du travail...
- ↳ La politique sécurité
 - ✓ Coûts des accidents de travail,
 - ✓ Stratégie de prévention.
- ↳ Les obligations du chef d'entreprise
 - ✓ Législatifs,
 - ✓ Contrôles,
 - ✓ Accueil et formation des salariés.
- ↳ Responsabilités du chef d'entreprise
 - ✓ De la maladresse au manquement délibéré,
 - ✓ Peines encourues,
 - ✓ Délégation de pouvoir.

+ Adaptation de l'outil de travail

- ↳ Equipements de travail
 - ✓ Les moyens de protection, de secours, de prévention,
 - ✓ La circulation dans l'entreprise.

↳ Conformité des équipements

- ✓ Contrôle et remise en conformité.

+ Risques, accidents et prévention

- ↳ Evaluation des risques dans l'entreprise
 - ✓ Audits,
 - ✓ Contrôles,
 - ✓ Indicateurs de dysfonctionnement,
 - ✓ Programmation d'actions prioritaires.
- ↳ Analyse d'accidents
 - ✓ Enquêtes et compte rendu,
 - ✓ Construction de l'arbre des causes,
 - ✓ Choix des solutions.
- ↳ Prévention
 - ✓ Mise en place d'une stratégie de prévention,
 - ✓ Formation à la sécurité dans l'entreprise,
 - ✓ Anticipation sur le comportement.

A l'issue de la formation, chaque stagiaire devra réaliser un travail d'application « chantier » choisit avec son entreprise. Ce travail débouchera sur une mise en place concrète dans l'entreprise et ce mémoire fera l'objet d'une soutenance devant un jury.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Sous forme d'exposés, de débats, d'exemples, un ingénieur sécurité illustre concrètement le management de la sécurité dans l'entreprise. Par sa démarche rigoureuse, il permet de faire un point solide et de bien clarifier les messages à faire passer.

LE + DE FØ-SEC-Q :

Cette formation peut être complètement adaptée aux besoins de l'entreprise, elle peut être raccourcie ou augmentée dans le temps.

REMARQUES :

- De nombreux modules peuvent être développés
- Incendie ERP / IGH
 - Secourisme et Appareil Respiratoire Isolant
 - Règles APSAD et audit
 - Animation de réunion...



Formation validée à partir de 4 personnes
en inter entreprises

10 jours

Pour tous renseignements,
Inscriptions, formations intra
ou formations sur mesure :

FØ-SEC-Q

Le Rocher - Zone Industrielle des 6 Croix - 44480 DONGES
Tél. : 02 40 91 05 05 - Fax : 02 40 91 05 06

FORMATION SÉCURITÉ ENCADREMENT